



RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Présentation

La Médiathèque Le Lien est le réseau de lecture publique de la Communauté de Communes Maine Saosnois. Elle est répartie sur 7 sites : les bibliothèques de Beaufay, Bonnétable, Courcemont, Mamers, Marolles-les-Braults, Neufchâtel en Saosnois et Saint-Cosme-en-Vairais.

Sa mission est de faciliter l'accès de chacun au livre, aux autres médias culturels et à la documentation sous toutes ses formes ; de promouvoir la lecture et de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de tous, dans le cadre des valeurs de la République.

Cette mission s'exerce notamment par la mise à disposition, sur place ou en prêt à domicile, de ressources éditoriales : livres, périodiques, enregistrements audios et/ou visuels, partitions et méthodes musicales, documents patrimoniaux, ressources électroniques, objets de loisirs.

Le personnel de la Médiathèque est chargé d'accueillir, d'orienter et de conseiller les publics ; de constituer, organiser, enrichir et valoriser le fonds documentaire ; de proposer et de mettre en œuvre des actions culturelles ; d'assurer le prêt des documents ; de favoriser l'accès à la documentation électronique ; de mettre en œuvre et de faire évoluer les différents services proposés aux publics. Il est habilité à intervenir chaque fois qu'il l'estime nécessaire pour le confort et le respect des autres usagers, la préservation des documents, des équipements et des lieux ainsi que le respect des normes de sécurité.

Accès

L'accès aux bibliothèques et la consultation sur place de tous les documents sont libres et gratuits. Tout enfant âgé de moins de 8 ans doit obligatoirement être accompagné d'un adulte. Les enfants mineurs, quel que soit leur âge, fréquentent les bibliothèques sous la responsabilité de leur représentant légal.

La salle de jeux vidéo, située sur le site de la Médiathèque de Saint-Cosme-en-Vairais, est accessible sur réservation par créneaux d'une heure. Pour accéder à cette salle, les usagers (ou leurs responsables légaux dans le cas des mineurs) doivent signer la charte d'utilisation de cette salle.

Il est demandé aux usagers de ne pas fumer, manger ou boire dans les locaux des bibliothèques et d'adopter une attitude respectueuse de la tranquillité et du bien-être des autres usagers.

L'accès aux bibliothèques est interdit aux animaux, excepté pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Inscription

L'inscription à la Médiathèque permet d'emprunter des documents dans l'ensemble des bibliothèques du réseau, d'accéder aux ressources numériques mises à disposition par la Médiathèque (Médiabox et Mangas.io) et d'accéder à la salle de jeux vidéo de la bibliothèque de Saint-Cosme-en-Vairais. L'inscription est gratuite pour tout le monde, résidents comme non-résidents de la Communauté de communes Maine Saosnois. Elle est valable un an et renouvelable (sur demande orale) tous les ans.

Pour s'inscrire, l'utilisateur (ou son représentant légal) doit remplir et signer un formulaire d'inscription et prendre connaissance du présent règlement. Le renouvellement oral de l'inscription annuelle reconduit tacitement l'acceptation par l'utilisateur du présent règlement intérieur.

En signant le formulaire d'inscription, l'utilisateur certifie la véracité de l'adresse déclarée. Toute fausse déclaration est passible de poursuites selon les articles 433-79, 447-7, 373-7 et 373-3 du Code pénal. Tout changement de domicile, de numéro de téléphone et d'adresse mail doit être rapidement signalé auprès de n'importe quelle bibliothèque du réseau afin qu'il soit procédé à la mise à jour de la base informatique.

Les usagers ne pouvant se déplacer en bibliothèque en raison de contraintes physiques peuvent être inscrits par un tiers, identifié comme tel sur la fiche d'inscription.

Prêt de documents

Le prêt à domicile est réservé aux usagers dûment inscrits. Il s'effectue auprès des agents de bibliothèque.

Chaque usager peut emprunter jusqu'à 12 documents :

- 4 livres, dont 2 lots maximum* (soit un total potentiel de 12 livres par usager)
- 3 magazines
- 2 partitions
- 1 jeu de société (dans la limite de 2 par famille)
- 2 supports multimédias (Cd musique, DVD, Cd audio texte lu ou Cd-Rom)

* Les séries de mangas, Bandes Dessinées et romans peuvent être empruntées sous forme de lots comprenant jusqu'à 5 volumes (qui ne se suivent pas forcément).

La durée maximale des prêts est de 4 semaines, quel que soit le type de document. Cependant, il est possible de prolonger son emprunt de document(s) avant la date réglementaire du retour, à condition qu'il n'y ait pas de réservation sur le(s) document(s) et que les documents ne soient pas classés en nouveautés.

Quelques ouvrages sont exclus du prêt (certains dictionnaires, encyclopédies, Bescherelle...).

Les jeux de société sont classés par âge : 0-3 ans, 3-6 ans, 6-8 ans et 8 ans et plus. Les jeux destinés aux enfants de moins de 3 ans ne sont pas empruntables mais peuvent être utilisés sur place.

Au moment du prêt, dans la bibliothèque, les usagers doivent s'assurer que le jeu qu'ils empruntent est complet. Un jeu prêté est considéré comme complet au moment du prêt si l'emprunteur ne signale pas de pièce manquante.

Les supports multimédias empruntés sont réservés à une utilisation individuelle ou familiale. Toute utilisation publique est strictement interdite.

Les usagers de moins de 16 ans disposent d'un compte jeunesse leur permettant d'emprunter uniquement des documents des sections jeunesse et ados. Les usagers de 16 ans et plus peuvent emprunter n'importe quel document, sauf mention contraire : DVD portant la mention « interdit aux moins de 18 ans » et documents portant la mention « public averti » (réservés aux usagers majeurs). L'emprunt de documents par les mineurs se fait sous la responsabilité des parents ou tuteurs légaux. Les agents des bibliothèques ont un rôle de conseil mais ne peuvent être tenus pour responsables des choix d'emprunt des usagers. Les responsables légaux de mineurs de plus de 16 ans s'opposant à ce que leur enfant puisse emprunter des documents de la section adulte doivent en informer la Médiathèque par écrit, sur papier libre.

Il est demandé aux usagers de prendre le plus grand soin des documents qu'ils empruntent mais de ne pas réparer les ouvrages abimés.

Réservations

Les usagers ont la possibilité de réserver des documents, soit en ligne depuis le site internet de la Médiathèque Le Lien, soit directement auprès du personnel de la Médiathèque.

Sont réservables les ouvrages disponibles en rayon, quelle que soit la bibliothèque du réseau dans laquelle ils se trouvent, ainsi que les documents déjà empruntés par un autre usager. À noter qu'un usager ne peut pas réserver en bibliothèque un ouvrage disponible dans cette même bibliothèque au moment d'effectuer la réservation. Les jeux de société sont exclus de la réservation.

Lorsque le document qu'il a réservé est disponible dans la bibliothèque qu'il a sélectionnée, l'utilisateur est averti par mail (ou par téléphone s'il ne possède pas d'adresse mail) et dispose d'un mois pour le retirer. Passé ce délai, le document est remis en rayon ou prêté à un autre usager.

Si un usager souhaite accéder à un ouvrage ne faisant pas partie du catalogue de la Médiathèque, il peut s'adresser à un bibliothécaire afin que celui-ci le réserve auprès de la bibliothèque départementale Sarthe Lecture, si celle-ci possède le document en question. Si ce n'est pas le cas, le document pourra être inscrit dans les suggestions d'achat de la Médiathèque, si le bibliothécaire l'estime pertinent, et mis de côté pour le lecteur dès sa mise à disposition auprès du public.

Restitution des documents

Le retour des documents s'effectue directement auprès des agents de bibliothèque pendant les heures d'ouverture au public.

Au moment de la restitution, le bibliothécaire vérifie l'état des documents. Il est néanmoins demandé aux usagers de signaler toute détérioration, même minime. Un usager ayant perdu ou détérioré un document, le rendant inapte au prêt, est tenu de le remplacer à l'identique. S'il n'est plus édité, il peut être remplacé par un exemplaire d'occasion en bon état ou par un autre document, de valeur égale, indiqué par la bibliothèque. L'usager conserve le document détérioré, qui sera toujours considéré comme prêté jusqu'à son remplacement. Dans le cas des jeux de société, les pièces manquantes peuvent parfois être remplacées par des pièces identiques (à se procurer auprès du service après-vente des maisons d'édition) sans qu'il ne soit nécessaire de racheter tout le jeu. Les boîtes des supports multimédias doivent être remplacées si elles sont endommagées. Les agents des bibliothèques sont habilités à juger de la non recevabilité d'un document en raison de son état de détérioration ou de propreté.

En cas de non-restitution des documents empruntés, la Médiathèque effectue des relances (au bout de 7, 21, 35 et 56 jours de retard) par mail ou courrier postal. Si la restitution des documents ne se fait pas après 4 relances, la Communauté de Communes Maine Saosnois transmet les informations au Trésor Public, qui envoie à l'usager concerné ou à son représentant légal un avis de paiement correspondant au prix d'achat du ou des document(s) non rendu(s). Le compte du lecteur est bloqué jusqu'à la régularisation de la situation, tout comme les comptes des autres membres de sa famille. Aucune pénalité de retard n'est appliquée à partir du moment où le document est rendu.

Accès aux supports numériques

L'inscription à la Médiathèque donne accès gratuitement aux plateformes numériques Mangas.io et Médiabox.

Pour accéder à Mangas.io - qui propose la lecture de mangas en ligne - l'utilisateur s'identifie sur le site de la Médiathèque Le Lien, à partir duquel il accède à l'ensemble des contenus mis à disposition par cette plateforme. Mangas.io ne disposant pas de filtre par âge, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs représentants légaux lorsqu'ils consultent les contenus de la plateforme.

L'inscription à la Médiathèque Le Lien permet d'accéder aux contenus Médiabox depuis le site mediabox.sarthe.fr (sur lequel l'utilisateur doit créer un identifiant et un mot de passe). Cette plateforme propose une très large sélection de livres numériques, de films, de presse en ligne, de musique en illimité et d'auto-formation.

Tout lecteur inscrit à la médiathèque s'engage à se conformer au présent règlement. La signature du formulaire d'inscription vaut acceptation du présent règlement sans limite de temps.

**Siège : 7, place Henri Coutard – 72260 Marolles-les-Braults
Téléphone : 02 43 34 16 48 – Mail : accueil@mainesaosnois.fr**

Antenne Mamers : 3, rue Ernest Renan – 72600 MAMERS – Tél : 02.43.97.25.31
Antenne Bonnétable : 8, rue Mazagran – 72110 BONNETABLE – Tél : 02.43.29.00.01